

NOUVELLES MODALITÉS D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES ET VÉGÉ'TRI D'ORLÉANS MÉTROPOLE

Particuliers et professionnels* des 22 communes d'Orléans Métropole, pour accéder aux déchetteries et Végé'tri de la Métropole, vous devez vous inscrire en ligne.

! À partir du 1^{er} janvier 2024, sans inscription préalable, vous ne pourrez plus accéder librement aux déchetteries et aux Végé'tri.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

L'inscription est gratuite et le nombre de passages reste illimité pour les particuliers.



Inscrivez-vous
en ligne sur
orleans-metropole.fr

COMMENT PROCÉDER ?

1

Préparez au format numérique :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, de téléphone ou de gaz par exemple),
- la carte grise de votre véhicule.

2

Sur orleans-metropole.fr, cliquez sur : « Démarches », puis dans la colonne « Déchets », cliquez sur « Accès déchetteries et Végé'tri ».

3

Connectez-vous à votre compte.
Pas de compte ? Créez-en un.

4

Votre compte créé, cliquez sur « Accès aux déchetteries » et complétez le formulaire d'inscription.

5

Vous recevrez un mail de confirmation avec une référence usager. Votre inscription est validée.

6

Pour accéder à votre espace usager : retournez sur « mon compte » puis « Accès aux déchetteries » en indiquant votre référence usager (utile uniquement pour la 1^{ère} connexion).

Les informations recueillies par Orléans Métropole à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné uniquement à la gestion d'accès en déchetterie. Les destinataires de ces données sont les personnels habilités de la Direction de la Réduction et de la Valorisation des Déchets. Elles seront conservées 3 mois.

*Plus d'informations au dos

orleans-metropole.fr

 #OrleansMetropole

ORLÉANS
MÉTROPOLE


POURQUOI UN DISPOSITIF DE CONTRÔLE DES ACCÈS ?

POUR MIEUX ACCUEILLIR LES USAGERS ET :

- Sécuriser les dépôts en régulant le nombre de véhicules sur les sites,
- Optimiser la circulation sur les sites,
- Éviter les apports d'habitants hors Métropole et maîtriser les coûts de fonctionnement.

QUE FAIRE SI...

• Je suis un professionnel ?

Vous devez être muni d'une carte spécifique. Si c'est le cas, pas besoin de vous inscrire. Si vous n'avez pas de carte et résidez dans la Métropole, la démarche d'inscription est la même que pour les particuliers. Vous résidez hors Métropole : inscrivez-vous sur orleans-metropole.fr/contact colonne « Déchets » formulaire « Demande de carte pour les services en déchetterie. »

• J'ai plusieurs véhicules à mon domicile ?

Vous pouvez enregistrer jusqu'à 3 véhicules et joindre les cartes grises à votre nom et un justificatif de domicile.

• Je veux accéder aux déchetteries et Végé'tri avec un véhicule de location ?

Vous devrez vous présenter à l'entrée avec votre contrat de location et un justificatif de domicile. Attention, le poids du véhicule doit être inférieur à 3,5 tonnes.

• Je n'ai pas de véhicule personnel mais une voiture de fonction ?

Vous pouvez accéder aux déchetteries et aux Végé'tri. Vous devez enregistrer le véhicule, joindre la carte grise et votre justificatif de domicile.

• Mon véhicule dispose d'une remorque ?

Vous pouvez utiliser votre remorque. Il n'est pas nécessaire de le mentionner lors de votre inscription.



Attention, le volume maximum par apport est de 3 m³ et de 50 kg de déchets dangereux ou toxiques.

• Je veux accéder aux déchetteries et Végé'tri avec le véhicule prêté par un proche ?

Vous devez vous présenter à l'agent d'accueil en lui présentant un justificatif de domicile.

• Je n'ai pas Internet ?

Vous pouvez adresser les copies des pièces justificatives (carte grise, justificatif de domicile) à Direction Réduction et Valorisation des Déchets d'Orléans Métropole : 33 rue Hatton - 45100 Orléans

Votre inscription sera finalisée et un courrier de confirmation vous sera adressé.

UNE QUESTION ? 02 38 56 90 00

